

SECTION 28

Cerveau, cognition, comportement

La mission d'un chercheur est de produire de la connaissance, de la transmettre et de la valoriser. L'évaluation doit être à même de juger du bon accomplissement de ces missions. Elle est basée sur la remise d'un rapport d'activité qui doit être clairement rédigé, précis et concis, en permettant de resituer la recherche dans un contexte national et international.

Pour tous les grades, la section ne se bornera pas à la comptabilisation des publications, mais intégrera toutes les activités inhérentes à la pratique de la recherche (responsabilités collectives, enseignement, diffusion de la culture scientifique, valorisation). La qualité des supports de publications et la production seront tout autant considérées que leur impact scientifique au sein de la communauté. En outre, la prise de risques sera valorisée avec ce qu'elle implique de réussites et d'échecs.

NB : Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et dynamique de l'activité de publication au sein des disciplines de la section ; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications en adéquation avec la thématique : généraliste et de spécialité)
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

Critères spécifiques selon les grades

Chercheur CR-CN

- Etat d'avancement des travaux sur la période d'évaluation
- Production scientifique (publications et communications)
- Insertion dans une équipe de recherche
- Développement d'une thématique propre
- Cohérence des projets à court et moyen termes
- Capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux
- Audience nationale et internationale (conférences et séminaires invités, réseaux,

collaborations)

- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Diffusion des connaissances
- Valorisation des recherches (brevets, licences)

Chercheur CR-HC

Mêmes critères que CR-CN avec une exigence renforcée.

Chercheur DR2

- Capacité à diriger et animer une équipe ou un axe de recherche (management de la recherche); capacité à fédérer au sein d'un laboratoire l'émergence d'une thématique spécifique
- Responsabilités collectives
- Mobilité thématique et ou géographique associée à un élargissement des compétences, évolution thématique
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement d'autres chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire ; encadrement d'étudiants
- Rayonnement transdisciplinaire ou international des travaux (articles de synthèse, chapitres d'ouvrages, ouvrages, conférences sur invitation, expertises, organisation de colloque)
- Diffusion des connaissances et valorisation des recherches (contrats, brevets, licences)

Chercheur DR1

Mêmes critères que DR2 avec une exigence renforcée.

Chercheur DRCE

Mêmes critères que DR2 avec une exigence renforcée.

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité et dynamique de l'activité de publication au sein des disciplines de la section ; évolution de ces publications (meilleurs supports de publications en adéquation avec la thématique : généraliste et de spécialité)
- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité)

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CR-HC

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement
- Production scientifique (publications et communications)
- Insertion dans une équipe de recherche
- Développement d'une thématique propre
- Cohérence des projets à court et moyen termes
- Capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux
- Audience nationale et internationale (conférences et séminaires invités, réseaux, collaborations)
- Implication dans l'enseignement, la formation et l'encadrement d'étudiants
- Valorisation des recherches (brevets, licences)
- Diffusion des connaissances

Avancement au grade DR1

- Excellence de l'activité de publication
- Rayonnement international des travaux (expertises, activité éditoriale, conférences sur invitation, organisation de colloques, prix, distinctions)
- Capacité à diriger et animer une équipe, un axe de recherche (management de la recherche)
- Responsabilités collectives locales, nationales ou internationales
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement de jeunes chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire ; encadrement d'étudiants
- Mobilité, évolution thématique
- Valorisation de la recherche (contrats, brevets, licences)
- Diffusion et vulgarisation des connaissances

Avancement au grade DRCE

En plus des qualités requises pour le grade DR1 :

- Action fondatrice et structurante pour une discipline
- Qualités scientifiques remarquables associées à un rayonnement scientifique national et international exceptionnel
- Responsabilités collectives majeures

Recrutement des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité du projet scientifique (originalité, cohérence, faisabilité, intégration dans un laboratoire, prise de risque)
- Dynamique de publication et qualité des contributions scientifiques (publications originales dans des revues à comité de lecture en adéquation avec le parcours de recherche du candidat, chapitres d'ouvrage, conférences, séminaires)

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CRCN

- Publications originales dans des revues à comité de lecture validant le parcours de recherche.
- Publication dans des journaux à forte visibilité dans la discipline.
- Publications en premier auteur/ auteur correspondant.
- L'excellence de la production scientifique sera évaluée en tenant compte de la durée du parcours scientifique des candidat(e)s
- Les mobilités géographiques et thématiques seront prises en compte favorablement.
- Selon le parcours scientifique des candidats, la Section prendra également en compte des critères tels que l'aptitude à la prise de responsabilités (encadrements d'étudiants, expériences d'enseignement, tâches collectives, animation, collaborations) et la capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux.

Accès au grade DR2

- Contribution majeure dans le domaine de recherche
- Articles signés en dernier auteur et/ou en correspondance
- Capacité d'encadrement et de gestion d'un groupe de recherche
- Aptitude à diriger des recherches

- Activités de formation, d'enseignement et de valorisation
- Autonomie démontrée par la responsabilité de projet (PI dans l'obtention par exemple d'ANR ou ERC ou tout autre contrat institutionnel)
- Implication dans l'expertise et la diffusion de la recherche
- Responsabilités collectives

Accès au grade DR1

- Excellence de l'activité de publication
- Rayonnement international des travaux (expertises, activité éditoriale, conférences sur invitation, organisation de colloques, prix, distinctions)
- Capacité à diriger et animer une équipe, un axe de recherche (management de la recherche)
- Responsabilités collectives locales, nationales ou internationales
- Administration, gestion de contrats
- Encadrement de jeunes chercheurs
- Participation à l'enseignement universitaire ; encadrement d'étudiants
- Mobilité, évolution thématique
- Valorisation de la recherche (contrats, brevets, licences)
- Diffusion et vulgarisation des connaissances